

LE PLAN D'ACTION POUR LE PATRIMOINE ECRIT EN FRANCHE-COMTE

SYNTHESE ET ELEMENTS D'ANALYSE

INTRODUCTION

Le Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit (P.A.P.E.) fait partie des priorités du Ministère de la Culture et de la Communication depuis 2004. Il vise à établir une synthèse nationale à partir d'enquêtes qui auront été menées dans les régions de France sur la base d'un questionnaire national portant sur les collections du patrimoine écrit et graphique, leurs conditions de conservation, leur gestion, leur mise en valeur et les projets des établissements autour de ces documents. Le P.A.P.E. a deux finalités : dresser un état des lieux le plus exhaustif possible du patrimoine écrit et graphique, et dégager des pistes d'actions pour améliorer la conservation et la visibilité des collections.

LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

En Franche-Comté, la DRAC a confié l'enquête à l'ACCOLAD qui a pour cela recruté une chargée de mission de septembre 2005 à février 2006.

Les travaux ont commencé par la constitution d'un comité de suivi représentatif des institutions et établissements culturels de Franche-Comté : la DRAC, les bibliothèques publiques, les services d'archives, les musées et l'ACCOLAD. Son rôle est d'encadrer le déroulement de l'enquête et de valider les conclusions qui en sont tirées.

En décembre 2004, une réunion de présentation du P.A.P.E. aux professionnels de Franche-Comté a été organisée en présence de Claire Roche-Moigne, chef du bureau du patrimoine au sein du département des politiques documentaires et du patrimoine de la DLL.

Les premiers questionnaires ont été envoyés en juin 2005.

La chargée de mission a dépouillé les réponses aux questionnaires et a visité 55 établissements durant sa mission.

Les résultats de l'enquête ont été présentés aux professionnels de Franche-Comté lors d'une table ronde organisée le 21 mars 2006, en présence de Claire Roche-Moigne, de Pierre Chatauret, Directeur régional des affaires culturelles, et de Catherine Vassilieff, adjointe de la directrice du département de la coopération de la BnF.

LES ETABLISSEMENTS SONDES

96 établissements ont été contactés dont :

- 22 bibliothèques municipales ou intercommunales
- 6 bibliothèques universitaires
- 4 bibliothèques départementales de prêt
- 4 services d'archives départementales
- 6 services d'archives municipales
- 27 musées
- 21 bibliothèques associatives ou privées.

Le P.A.P.E. souhaitant dresser un état des lieux aussi exhaustif que possible du patrimoine écrit et graphique, aucun type d'établissement n'a été écarté. Par une décision du comité de suivi en revanche, les documents archivistiques des services d'archives et les collections muséales des musées n'ont pas été pris en compte dans l'enquête. Pour ces établissements, seuls les centres de documentation ou les bibliothèques sont concernés par le P.A.P.E.

Les taux de réponse ont été très bons (84,4% sur l'ensemble des établissements). Au final, 56 établissements contactés se sont avérés concernés par l'enquête, c'est-à-dire conservent des collections relevant du patrimoine écrit et / ou graphique. L'état des lieux se fonde plus précisément sur les 51 établissements pour lesquels une fiche complète de renseignements a pu être rédigée.



LA RESTITUTION DES RESULTATS

Chaque établissement s'est vu remettre une notice reprenant l'ensemble des informations concernant ses collections, et préconisant des actions à mener en urgence, à moyen terme et à long terme. Ces données ont été remises au commanditaire et au comité de suivi, mais elles demeurent pour le moment confidentielles, et seront publiées de façon à compléter le dépouillement du questionnaire si les professionnels et leurs tutelles n'y sont pas opposés.

Le rapport publié contient donc le dépouillement point après point du questionnaire et des propositions d'actions qui s'efforcent de répondre aux besoins et aux manques détectés au cours de l'enquête.

LES COLLECTIONS PATRIMONIALES

L'enquête a permis de chiffrer le nombre de documents relevant du patrimoine écrit et graphique en Franche-Comté à près de 1545000 documents. Il s'agit d'un patrimoine multiforme composé de livres, de périodiques, de manuscrits, mais aussi de nombreux documents graphiques : 190552 photographies ou 25780 estampes et dessins, par exemple.

L'enquête révèle une évolution dans la définition d'un document patrimonial : en effet, la moitié des établissements n'ont pas défini de critère de date pour cette définition ; ce critère n'est de toute façon pas le seul retenu pour l'ensemble des établissements. La notion de document « patrimonial » s'applique désormais à l'intérêt et la préciosité du document quelle que soit la date de sa production, ce qui révèle une attention nouvelle des professionnels pour les documents contemporains qui seront le patrimoine de demain.

Les collections antérieures à 1811 (ancien critère de l'appellation « patrimonial ») sont néanmoins très nombreuses en Franche-Comté, qui détient notamment au moins 1339 incunables. Ceux-ci seront répertoriés prochainement dans le catalogue régional des incunables, actuellement en cours de réalisation par la BM de Besançon.

Les collections patrimoniales de Franche-Comté s'accroissent également régulièrement : 47% des établissements ont enrichi leurs fonds au cours des trois dernières années, en suivant des thématiques cohérentes par rapport aux missions des établissements, bien que moins de la moitié de ces établissements aient véritablement mis en place ou au moins réfléchi à un plan de développement des collections patrimoniales.

LES CONDITIONS DE CONSERVATION

L'enquête révèle aussi que la richesse des ces collections est parfois menacée par des conditions de conservation non adaptées, ce qui est le cas pour 51% des établissements selon les professionnels. Les principaux problèmes qui se posent sont les problèmes thermohygrométriques, l'exposition à la lumière et le manque de sécurité des collections, ainsi que le manque de place.

- 45% des établissements ne sont équipés d'aucun appareil de contrôle technique, 68,6% estiment ne pas en avoir assez (soit parce qu'ils ne sont pas implantés dans tous les magasins, soit parce les appareils dont ils disposent sont trop peu fiables).
- 72,5% des établissements n'ont pas fait mesurer les conditions d'exposition à la lumière des documents : ce problème est d'autant plus crucial pour les 31% de magasins qui servent aussi d'espace de travail interne et d'espace d'accueil du public.
- 18% des établissements sont dépourvus de tout appareil de sécurité, mais 43% estiment que leur procédure d'alarme (anti-vol ou anti-incendie) est inefficace.
- Enfin, le manque de place rencontré dans la quasi-totalité des établissements visités (59% des établissements citent l'extension des surfaces comme une amélioration prioritaire pour leurs locaux ; 3 établissements seulement stockent la totalité de leur fonds patrimonial dans des magasins réservés) aboutit à des conditions de conservation nocives : dispersion des fonds patrimoniaux, magasins de



conservation utilisés pour des usages multiples (stockage de documents non patrimoniaux et de matériels divers en majorité), déformation des ouvrages ou des documents sur des étagères surchargées, absence de local pour isoler les documents infectés (11 infections, actives ou non, ont été repérées durant l'enquête) ou particulièrement précieux (16 établissements seulement ont constitué un fonds de « réserve »).

LA GESTION DES COLLECTIONS

Environ 21 ETP sont affectés à la gestion des collections patrimoniales, soit 5% de l'ensemble des personnels des établissements, pour une moyenne de 0,4 ETP par établissement.

6 agents seulement parmi ces 21 ont eu une formation initiale spécifique sur le patrimoine écrit et graphique.

En revanche, 30 agents issus de 22 établissements ont suivi depuis trois ans une formation continue dans le domaine du patrimoine écrit et graphique, organisées en majorité par l'ACCOLAD (citée 13 fois), le CNFPT (3 fois) et l'ENSSIB (2 fois).

Les trois thématiques de formation les plus demandées sont la conservation matérielle (23 demandes), le catalogage et la description bibliographique (17 demandes) et les formations historiques (8 demandes). Dans leur grande majorité, les personnels n'ont pas demandé des thématiques précises de formation, leurs besoins allant plutôt vers des formations englobant l'ensemble des compétences à maîtriser pour gérer un fonds patrimonial, et notamment pour le gérer physiquement. Les structures de formation préconisées sont l'ACCOLAD (12 fois), l'ENSSIB et le CNFPT (3 fois chacun) et le Centre International de Conservation du Livre d'Arles (2 fois).

16 établissements (31,4%) ont catalogué informatiquement au moins une partie de leur fonds patrimonial. Parmi eux, 7 ne recourent jamais à la récupération ou à la vérification de notices par de grands réservoirs informatisés. La récupération de notices qui permet de gagner du temps devrait être fortement encouragée, de façon à résorber la masse de documents en attente d'un catalogage informatisé (ou d'un catalogage tout court) : 599145 documents au moins, tout type de support confondus, soit près de 40% des collections patrimoniales totales. Pour ces documents, un inventaire papier existe dans 20 établissements, un inventaire informatisé dans 6 établissements. 62,7% des établissements n'ont aucun temps, ou moins d'une journée par semaine, à consacrer au catalogage des documents.

Plus de la moitié (55%) des établissements ont enrichi les grands catalogues thématiques par leur collections, d'abord le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques, le SUDOC, le catalogue régional des fonds musicaux anciens et le corpus photographique des manuscrits enluminés.

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ECRIT ET GRAPHIQUE

42% des collections patrimoniales sont consultables aux heures normales d'ouverture de l'établissement.

14% des collections ne sont pas consultables.

Les collections patrimoniales sont très peu signalées : 65% des fonds ne sont pas clairement indiqués.

Les modalités de consultation des documents patrimoniaux semblent disparates et peu adaptées à la nature même des documents communiqués : 17,6% des établissements seulement ont mis en place des modalités de communication différentes selon la préciosité ou la fragilité des documents. Dans la moitié des cas, les établissements permettent la consultation à tous les usagers.

Malgré des difficultés importantes (manque de temps et de personnel, absence de tout matériel technique, manque de place, pas assez de mobilier d'exposition ou mobilier peu adapté, manque de compétences...), les établissements francs-comtois ont valorisé leurs collections par le biais d'expositions : 45,1% des établissements en ont organisé une en 2005, 70,6% ces 5 dernières années.



A la suite de ces expositions, 6 établissements ont publié un catalogue ces 3 dernières années, et 2 autres un répertoire bibliographique.

En revanche, seuls 3 établissements proposent par Internet l'accès au catalogue de leur fonds patrimonial, et 2 établissements proposent une banque d'images en ligne.

OPERATIONS MENEES ET PROJETS

49 établissements sur 51 ont mené ces trois dernières années des actions sur leur fonds patrimonial, en majorité un programme d'inventaire ou de catalogage (16% des réponses), la réalisation d'une exposition (15%) et des mesures de protection des documents (12%).

43 établissements ont noué des collaborations autour de leur fonds notamment avec l'ACCOLAD (15% des réponses), la DRAC (12%), les associations ou sociétés savantes (13%).

Le patrimoine écrit et graphique semble être lancé sur une certaine dynamique puisque 43 établissements mentionnent des opérations en cours ou des projets autour de leurs fonds, notamment un programme d'inventaire ou de catalogage (15% des réponses), des mesures de protection des documents (12%), un dépoussiérage des locaux et des ouvrages (11%). Remarquons aussi que 15 établissements (7%) signalent un projet de rénovation / construction du bâtiment abritant les collections patrimoniales.

70,6% des établissements ont fait des suggestions quant aux projets coopératifs les plus urgents à entreprendre, signe encore une fois d'un intérêt certain pour les questions relatives au patrimoine écrit et graphique.

En première position, on trouve les projets concernant les catalogues collectifs, les bibliographies et bases de données, ce qui montre une volonté de mener un travail intellectuel de fonds sur les collections avec de mieux les connaître et de pouvoir les mettre en valeur d'abord en les rendant visibles.

Les projets d'inventaires de fonds particuliers s'inscrivent également dans cette optique et montrent le besoin de mutualiser les compétences et de créer des pôles documentaires sur la région.

Les projets liés à la conservation partagée répondent à la nécessité de faire face à un manque de place problématique dans la majorité des établissements.

Enfin, les projets de numérisation répondent à un souhait de plus en plus pressant des chercheurs et du grand public, correspondent à des actions importantes qui se déroulent actuellement dans la région, et peuvent s'inscrire dans un projet national et international de bibliothèque numérique européenne.

LES PROPOSITIONS D' ACTIONS

Si l'enquête montre un certain dynamisme dans les établissements francs-comtois autour du patrimoine écrit et graphique (organisation régulière d'expositions ; programme de restaurations dans plusieurs établissements...), elle révèle aussi une certaine méconnaissance des personnels eux-mêmes sur la véritable ampleur de leurs collections, notamment pour les périodiques et les documents graphiques. Elle a également été l'occasion de constater un certain « flou » entourant la notion de patrimoine écrit et graphique, le peu de projets globaux et fermes et l'absence de priorités clairement définies.

C'est pourquoi il paraît important de préconiser la définition de politiques patrimoniales au sein de chaque établissement concerné, c'est-à-dire la définition d'un rayon d'action en matière de patrimoine, la prise en compte de l'ampleur des collections conservées et la définition en fonction de cet état des lieux de priorités d'actions dans chaque établissement. Cette politique devrait porter sur quatre domaines essentiels :

- la conservation préventive
- la mise en place d'un plan de sauvegarde
- le signalement et la description des collections



- les modalités de consultation.

Pour cela, les établissements seront aidés par l'expertise des personnels compétents de Franche-Comté et la mise en place d'outils de communication d'utilisation quotidienne.

Des aides financières dispensées dans le cadre de projets coopératifs pourraient suivre la définition de ces politiques.

- Actions lancées à court terme

- formations : sensibilisation tournée vers les personnels très peu ou non formés ; rédaction d'un vademecum et de fiches thématiques à destination de l'ensemble des personnels ; formation à la récupération de notices d'abord, puis dans un second temps formation à la description bibliographique (compréhension des notices, catalogage minimal) ; formation à la communication des documents patrimoniaux, à la valorisation des collections, au montage d'activités pédagogiques

- conservation : réfléchir aux actions de conservation partagée déjà menée en Franche-Comté et en France, et aux éventuelles pistes à explorer dans ce domaine ; mener un programme de dépoussiérage des collections sur l'ensemble de la région

- communication entre les professionnels : rendre publiques l'ensemble des données de l'enquête P.A.P.E. ; actualiser régulièrement et publiquement ces données ; créer un forum ou une liste de diffusion autour du patrimoine visant à compléter la liste nationale patrimoine-bibliothèques.

- Actions lancées à moyen terme

- signalement des collections : rédaction des fiches de fonds dans le CCfr ; édition d'un guide des fonds patrimoniaux ; mise en place d'une signalétique dans chaque établissement

- inventaire : pour les collections les plus méconnues, à savoir les collections de périodiques et les documents graphiques ; se pencher sur le cas des collections signalées dans les projets coopératifs les plus urgents

- catalogage : catalogue régional des incunables ; achèvement du catalogue régional des fonds musicaux ; réflexion à mener, en tenant compte des projets en cours et de l'existant, sur la création d'un catalogue collectif ou d'un portail unique d'interrogation de plusieurs catalogues, pour avoir accès simplement et rapidement, à terme, à l'ensemble des collections patrimoniales de Franche-Comté ; réflexion à mener sur la mise en place d'un grand chantier de catalogage régional ; rechercher peut-être d'autres « territoires documentaires » cohérents à l'image du Pays de Revermont ; organiser une journée d'information sur les modalités de valorisation des fonds patrimoniaux via les catalogues en ligne

- création d'une manifestation régionale autour du patrimoine : profiter de la dynamique insufflée par les « Voyages en botanique » pour mettre en place une manifestation dont la philosophie reste à définir, qui mêle valorisation et travail de fonds sur les collections.

- Actions lancées à long terme

- numérisation : réflexion technique, financière et thématique sur le lancement d'un chantier de numérisation régional, tenant compte des projets locaux, régionaux et nationaux. 14 établissements francs-comtois ont déjà procédé à une campagne de numérisation.

- financement des actions : mettre en commun des aides venant de plusieurs organismes différents pour lancer et soutenir des projets ambitieux et collectifs.

